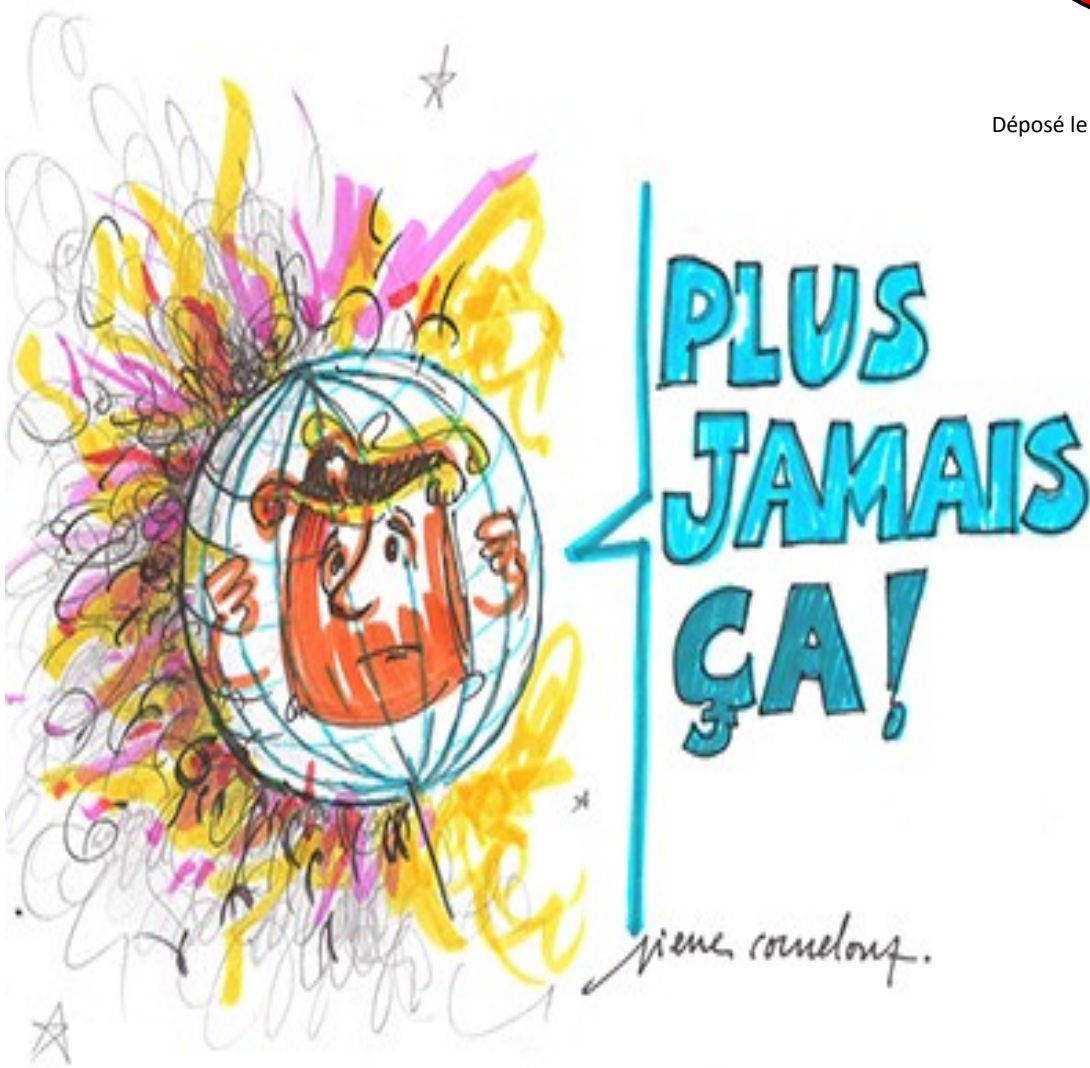


Déposé le 30/09/2022

Caen PIC

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



Agenda

6 octobre
Journée d'action
AGIRC/ARRCO

13 octobre
Assemblée Générale
de l'USR/CGT14

17 décembre
Repas dansant



ASSEMBLEE GENERALE de l'USR CGT 14

Quels services publics demain !

L'Union Syndicale des Retraités CGT du Calvados
vous propose de participer à

L'ASSEMBLEE GENERALE
qui se tiendra le jeudi 13 OCTOBRE 2022

De 9h00 à 12h30 suivi d'un repas
Salle Pierre Sémard à Caen :
14 rue Villey Desmeserets

Dans les services publics il y a les services publics que l'on considère de vitaux : Santé, éducation, eau, énergie, transport, recherche, communication..... Ensuite il y a les services publics qui relèvent des fonctions régaliennes : finance, justice, police, fonction publique territoriale, nationale.

Aujourd'hui le constat est, que les services publics sont remis en cause en les privatisant, en réduisant massivement les effectifs et en les dématérialisant.

Ainsi aux établissements publics se substituent des établissements privés et des maisons France Service voient le jour partout avec bien souvent, l'aval des élus locaux.

Pour nous, retraités CGT, les services publics doivent être 100% public, de véritables services publics et non des « services du fric », avec maintien des structures de proximité en territoire.

Des services publics accessibles à tout citoyen, quel que soit l'endroit où l'on se trouve et au même prix !



Place ensuite à un repas fraternel et convivial.

La participation à ce repas de 15€ est soumise obligatoirement à une inscription (avec le règlement).

Menu: Couscous (3 viandes) + Salade et fromages + Salade de fruits

Inscription auprès de MARIETTE Michel: 06 27 58 14 82 ou NATIVELLE Raymond: 07 65 23 83 11
Ou par mail: usrct14@wanaadoo.fr

Flash info seniors

Sommaire :

Edito :

Jean-Luc LEMAROIS
Secrétaire Général
USR/CGT14

Assemblée Générale
de l'USR/CGT14

CCAS Danger

Communiqué:
Pouvoir d'achat

Projet de loi:
Pouvoir d'achat

1000 milliards d'€

Soutien aux Iraniennes

17 décembre 2022:
Repas dansant



Les multiples mobilisations impulsées ces derniers mois par l'UCR, à tous les niveaux du territoire, ont connu un écho favorable de la part de nombreux retraité (es).

Malgré tout, force est de constater que cela ne suffit pas pour infléchir la politique libérale du gouvernement et imposer nos exigences, notre triptyque revendicatif.

Après les séquences des élections présidentielles et législatives, des éléments doivent retenir toute notre attention et porter notre activité.

Le pouvoir politique, système rouleau compresseur, n'existe plus. Les élections législatives sont passées par là et amènent le président de la République à ne disposer que d'une majorité très relative.

Ce constat accompagne une crise politique majeure dans notre pays avec un niveau d'abstention jamais atteint et la montée de l'extrême droite. Toutefois, une gauche rassemblée permet d'avoir un bloc important de députés progressistes à l'Assemblée nationale.

Face à cette nouvelle situation, plus que jamais, le mouvement social doit se faire entendre haut et fort et imposer ses exigences pour l'augmentation des pensions, l'avenir de la Sécurité sociale et de nos services publics, en restant vigilant sur la réforme des retraites.

Je rappelle que l'AG de l'USR du 13 octobre salle Pierre SEMARD, à laquelle tous les syndiqué-e-s sont invité-e-s, sera sur le thème des services publics.

De même, une réunion pour les retraité-e-s sur le territoire de Caen/Sud aura lieu à Fleury sur Orne le 20 octobre à 10H00 salle Pasteur.

Pour atteindre cet objectif, pour permettre aux retraités de mieux vivre, la CGT a un rôle important à jouer ! Elle est l'organisation qui construit, impulse et anime les mobilisations dans cette période.

La CGT appelle, d'ores et déjà, à agir en organisant une action interprofessionnelle et intergénérationnelle le 29 septembre.

Pour réussir, il faut renforcer notre syndicalisme CGT. Vous, adhérents et adhérentes, vous avez un rôle majeur à jouer pour gagner de nouvelles forces.

A nous, de porter les espoirs pour un monde de paix, de justice sociale, de démocratie, ensemble, unis et déterminés.

Services d'aides à domicile en danger !

A Caen, le 23 septembre 2022

à
Mesdames et messieurs les Maires du Calvados,
Président.e.s des CCAS
à
Madame la Présidente de l'UDCCAS

Aujourd'hui, les retraité.e.s représentent un quart de la population française et leurs besoins d'aides adaptées évoluent en fonction de leur état de santé, de leur âge et de leurs choix de vie. Malheureusement leurs besoins « spécifiques » sont imparfaitement pris en compte par les pouvoirs publics : État, Sécurité sociale, départements, communes et CCAS, pour des raisons sociétales, financières, d'investissements ou de choix politiques.

Actuellement, 779 000 personnes de plus de 60 ans sont bénéficiaires de l'APA, Aide Personnalisée à l'Autonomie, gérée par les Conseils Départementaux et des milliers d'autres classées en GIR 5 et 6 bénéficient d'un plan d'aides financé par les caisses de retraite.

Les besoins sont considérables lorsque l'on sait que 90% des personnes âgées souhaitent rester «chez elles» pour des raisons de bien-être, de continuité de vie avec des proches, de choix de fin de vie mais aussi pour des raisons financières car le reste à charge d'une place en EHPAD s'élève en moyenne à 1 957 €, somme bien éloignée du montant moyen des pensions.

Les services d'aide à domicile sont des services indispensables, essentiels à nos concitoyen.enne.s, une vingtaine de communes du Calvados gèrent encore ce service par l'intermédiaire de leur CCAS mais pour combien de temps encore ? Comme le Maire de Démouville au printemps dernier, nombre de maires se posent la question de la pérennité de leur SAD.

En effet, un grand nombre de CCAS alertent et sont à bout de souffle. Ils doivent faire face aux difficultés de recrutement, de formation, de coûts tels que l'achat de voitures ou vélos électriques de service, d'organisation pour assurer la continuité du service en soirée, week-end et jours fériés, pour accompagner des personnes de plus en plus dépendantes, pour planifier des interventions en binôme sur des temps de travail très courts, pour gérer des personnes désorientées, parfois agressives et aux pathologies complexes. Les plans d'aides accordés sont loin de répondre aux besoins réels, l'ensemble des personnels sont épuisés, insatisfaits du service rendu malgré leurs efforts et les investissements des communes.

De plus, les mentalités évoluent et les personnes âgées envisagent de nouvelles façons de vivre leur vieillesse. De nouvelles demandes émergent : EHPAD hors les murs, baluchonnage, colocation, aménagement des lieux de vie à leurs handicaps, maintien à domicile en fin de vie. Les structures communales, ne pouvant intervenir qu'à l'échelle de leur budget et de leur territoire, sont en difficulté pour étudier et satisfaire ces nouvelles demandes.

Pour proposer des réponses dans le cadre d'un service public, en maintenant bien évidemment les liens de proximité indispensables, nous, retraité.e.s du Calvados, organisé.e.s en syndicats et associations, émettons l'idée qu'il serait intéressant de créer un grand service public sur le territoire du Calvados.

Le Conseil Départemental du Calvados, conscient des problématiques de terrain, a ouvert des crédits conséquents dans son schéma départemental de l'aide à l'autonomie pour aider les services gestionnaires, qu'ils soient publics, privés ou associatifs à se moderniser, se structurer pour augmenter la qualité du service rendu et couvrir l'ensemble du territoire.

Nous souhaiterions échanger avec vous sur ces problématiques, en espérant que nous pourrions, ensemble, construire un projet, pertinent et enthousiasmant, dans l'intérêt de tous et particulièrement des personnes âgées dont nous sommes des représentant.e.s.

Si un tel échange lors d'une réunion, dans la première quinzaine de novembre, vous agréait merci de nous l'indiquer en contactant par mail ou téléphone Odile LE DISERT pour que nous puissions prendre en compte vos disponibilités.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ce courrier, nous vous prions de recevoir, mesdames et messieurs, nos cordiales salutations.

Pour l'ensemble de nos organisations de retraitées et retraités *CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, SUD Retraités, FGR-FP, UNRPA Ensemble§ solidaires, LSR et CFDT.*

Odile LE DISERT



Communiqué de presse :

Un pouvoir d'achat des retraités toujours en baisse !

Le gouvernement, relayé par un battage médiatique, présente la revalorisation de 4 % des pensions de base comme un maintien du pouvoir d'achat, ce n'est pas la réalité.

La précédente revalorisation de 1,1 %, en application de l'article L161-25 du code de la Sécurité sociale, était censée compenser l'inflation jusqu'au 31 octobre 2021. Depuis cette date, en 9 mois, les prix se sont envolés, bien plus que les 4 % de revalorisation au 1^{er} juillet.

Et, pour la majorité des retraitées et retraités qui dépendent du privé, leur complémentaire Agirc-Arrco n'a pas bougé alors qu'elle représente environ un tiers des revenus. Les retraités polypensionnés de la Fonction publique sont eux aussi concernés.

Malgré les demandes des organisations syndicales, le Medef bloque et refuse toute négociation avant la date habituelle du 1^{er} novembre. Pendant ce temps-là, les prix des produits et services de première nécessité s'envolent...



Cette perte pour l'année 2022 s'ajoute à toutes les précédentes.

Une personne en retraite en 2014, année du début d'une période de gels fréquents de la pension, a perdu l'équivalent de 2,5 mois de pension, et même 3,5 mois si elle a subi l'augmentation de 25 % de sa CSG !

La perte s'est accélérée depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron à la Présidence en mai 2017. Pour une inflation de 10,3 %, les pensions de base n'ont augmenté que de 7 % et le revenu que de 5,2 % en tenant compte de la CSG, soit 1 % par an !

Le gouvernement est bien loin du compte avec ses 4 %, d'autant plus que la mesure Insee de l'inflation s'avère inférieure à la réalité subie par les retraité·e·s, ne serait-ce que par la plus forte augmentation de la complémentaire santé dont le tarif augmente avec l'âge.

Au-delà des mesures de rattrapage du pouvoir d'achat, nos 9 organisations de retraitées et retraités CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, UNRPA Ensemble & solidaires, LSR revendiquent l'indexation des pensions selon le salaire moyen et une pension au minimum au SMIC.

Paris, le 23 septembre 2022

Après le vote du projet de loi sur le pouvoir d'achat.

Ce gouvernement n'aime vraiment pas les retraités!

Grace aux mobilisations impulsées par la CGT, le gouvernement a été contraint d'annoncer et de faire voter au parlement, une augmentation de 4% des retraites, étant observé que cette augmentation n'est pas rétroactive au 1er janvier 2022.

Tout en prenant en compte cette mesure, la CGT a immédiatement annoncé que nous étions encore loin du compte par rapport à l'inflation qui dépasse les 5,5% à ce jour et l'année n'est pas encore terminée, avec une prévision de 7% minimum.

Ceux qui annoncent que cela représente 5,1% d'augmentation des retraites depuis le début de l'année, oublient volontairement, que les 1,1% le sont au titre de l'année 2021.

A la perte cumulée depuis 10 ans, équivalente à un mois de pension, aucune mesure n'est prise à ce jour.

Le mardi 26 juillet au soir, le centriste Charle de Courson (proche des idées macronistes) présente un amendement pour la hausse des retraites, prenant en compte le niveau réelle de l'inflation pour 2022, soit 5,5% à ce jour, contre 4% comme proposé par Bercy.

Malgré un appel du gouvernement à voter contre, cet amendement passe avec une majorité de l'assemblée nationale présente.



Face à cette situation, le gouvernement a fait revoter les députés, en pleine nuit, pour annuler cet amendement.

Qu'en scandale! Une fois de plus, ce gouvernement et son président des riches démontrent leur vision de la démocratie à l'égard de l'assemblée nationale et de leurs intentions néfastes envers le monde des retraités.

Seule la mobilisation la plus puissante possible du 29 septembre prochain, en convergence avec nos camarades actifs, fera reculer ce gouvernement ultralibéral et antisocial.

Agirc-Arrco

Le 6 octobre 2022

Retraités et salariés du privé, reprenons la main!

Le 6 octobre, les administrateurs décideront du niveau de la revalorisation de la retraite complémentaire de 15 millions de retraités du secteur privé. Pour le moment, ce qui est programmé ne couvre pas le niveau de l'inflation. La CGT (UCR et confédération) appelle à un rassemblement devant le siège social de l'AGIRC ARRCO, à partir de 14 heures, à Paris des actifs et retraités pour exiger une revalorisation de nos pensions complémentaires au regard de l'inflation, d'au moins 6,2%,

Augmenter les salaires, c'est augmenter les ressources des caisses de retraite.

Pour la CGT, les solutions pour accroître les ressources des caisses de retraite et équilibrer le système sont très simples : il faut augmenter les salaires, développer l'emploi stable et qualifié, et cesser de multiplier les exonérations de cotisations sociales.

Augmenter les salaires et l'emploi est au cœur de la journée d'action interprofessionnelle du 29 septembre. Réussir cette journée contribue donc aussi à créer le rapport de force nécessaire pour gagner de bonnes retraites (base et complémentaire).

Vous trouverez (en pièce jointe) le matériel réalisé par l'UCR sur la retraite complémentaire des salariés du secteur privé (diaporama, 4 pages revendicatif) à faire partager dans les syndicats d'actifs comme les sections de retraités.

1000 milliards d'euros

C'est ce que possèdent les 500 familles les plus riches de France. Leurs fortunes ont doublé avec Macron et représentent deux fois et demie le budget national. Le parti du président, allié à la droite et l'extrême droite refuse de taxer les profiteurs de la crise, qui permettrait de soulager celles et ceux qui la subissent.

Une loi de protection du pouvoir d'achat ?

Comme toujours dans la novlangue libérale l'étiquette prometteuse d'un paquet cadeau vise à masquer un contenu qui n'a rien d'un cadeau. Tout comme un Plan de Sauvegarde de l'Emploi annonce en réalité des suppressions d'emploi, le « paquet pouvoir d'achat » censé protéger salariés et retraités contre la hausse des prix entérine la perte de leur pouvoir d'achat.

Pas de revalorisation du SMIC au-delà du dispositif d'indexation sur l'inflation. Les pensions de retraite, revalorisées de 1,1 % au 1er janvier 2022 au titre de 2021, sont augmentées de 4 % à compter du 1er juillet mais créditées le 6 septembre seulement. Mais il s'agit uniquement de la pension de base, aucune augmentation des retraités complémentaires, qui représentent entre 30 et 50 % des revenus d'un retraité, n'est pour l'instant pas envisagée.

Nous sommes loin d'une indexation sur l'inflation que l'on évalue à 7 % minimum et plus encore d'un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat qui, cumulées depuis 10 ans équivalent à 1 mois de pension en moins par an !

Détournement des richesses du pays

Si les salariés et les retraités subissent la hausse des prix des produits et services essentiels, il est une minorité qui a largement profité de la crise sanitaire et qui compte bien spéculer sur les effets de cette crise et ceux de la guerre en Ukraine.

Le plan de relance de septembre 2020, le fameux « quoiqu'il en coûte » a octroyé 100 milliards d'euros aux entreprises, l'Etat se substituant financièrement à elles pour maintenir la production et l'emploi partiel. Le maintien de l'activité, de l'alimentation de la population, de l'accès aux soins malgré le démantèlement de l'hôpital public ne doivent rien au CAC 40 ni au Medef mais bien aux contribuables et aux salariés de ces entreprises et services publics.

À DAVOS, LES RICHES ET LEURS PROBLÈMES



C'est ce qui a permis de retrouver en 2021 un taux de croissance de 7 %, un record depuis 52 ans, rattrapant presque le recul de 7,8 % de 2020. Mais ce rebond de la croissance n'a pas profité à tout le monde, une fois de plus les actionnaires les plus riches et les dirigeants des grandes sociétés se sont taillé la part du glouton. Au détriment de l'investissement, des salaires et des pensions.

C'est ainsi que les entreprises du CAC 40, qui ont bénéficié des aides de l'Etat à hauteur de 140 milliards, ont vu l'indice-phare de la Bourse de Paris franchir pour la première fois de son histoire le seuil des 7 000 points en novembre 2021.

Car les aides distribuées au nom de la sauvegarde de l'emploi et de l'activité l'ont été sans engagement de la part des entreprises. Au point qu'une note de l'ODM (Observatoire des multinationales) relève que « **Certains des groupes les plus aidés du CAC 40 sont aussi ceux qui suppriment le plus d'emplois et gâtent le plus leurs patrons et actionnaires** ».

Au total, la distribution des dividendes a dépassé 80 milliards d'euros en 2021, au moment même où le pays se relevait péniblement de la crise du Covid...

Pendant les 19 mois de la crise sanitaire, les milliardaires Français ont augmenté leurs fortunes de 236 milliards, autant que pendant les dix dernières années. La rémunération moyenne des dirigeants du CAC 40 a cru de 40 à 90 % en deux ans. Total à lui seul a engrangé 17 milliards de profits en 2021 et le « salaire » de son PDG a augmenté de 52 %.

Depuis le début de la crise sanitaire, les cinq premières fortunes du pays ont doublé leur richesse, possédant désormais à elles seules autant que les 40 % les plus pauvres en France. Alors que près de 10 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté en France.

Juste et indispensable : taxer les profiteurs de crise

Durant la première guerre mondiale, le gouvernement de l'époque sous la pression d'une opinion publique scandalisée par l'enrichissement éhonté des profiteurs de guerre, avait dû établir une contribution sur les bénéfices de guerre. Au lendemain de la guerre mondiale le gouvernement issu de la Résistance avait sévèrement sanctionné les entreprises qui s'étaient enrichies en collaborant de surcroît avec l'occupant nazi.

Il serait de la plus élémentaire des justices d'imposer à hauteur de besoin une contribution des plus riches et les entreprises qui ont vu leurs profits prospérer ces dernières années. Face à l'urgence de la lutte contre le réchauffement climatique, le gouvernement s'obstine à refuser de taxer les superprofits des pétroliers et autres pollueurs de la planète, alors que l'Espagne, l'Italie ou le Royaume-Uni l'ont fait pour aider les ménages les plus précaires.

C'est d'autant plus scandaleux que selon Oxfam et Greenpeace le patrimoine financier des 63 milliardaires français émet autant de gaz à effet de serre que celui de 50 % des ménages français. Réduire leur richesse serait une mesure de justice sociale pour le mieux vivre de celles et ceux qui produisent et ont produit les richesses du pays. Et cela aiderait la planète.

Augmenter le pouvoir d'achat des salariés et des retraités, c'est donc possible et aussi indispensable. Cette exigence était au centre de l'élection présidentielle et législative, elle sera au cœur de la rentrée 2022. Salariés et retraités ensemble.

Pascal Santoni



La CGT soutient les iraniennes et iraniens mobilisés pour défendre leurs libertés

Depuis la mort odieuse il y a une semaine de Mahsa Amini, cette jeune femme qui avait été arrêtée pour un voile mal ajusté, l'Iran connaît une vague de manifestations d'ampleur. La violente répression du régime a causé officiellement 31 morts.

Pour la première fois, en Iran, ce sont les femmes qui sont en première ligne de la contestation. Retirant pour certaines leurs foulards en signe de protestation, elles revendiquent le droit de disposer de leurs corps et de s'affranchir de l'oppression patriarcale des mollahs. La coupe est pleine pour ces iraniennes qui sont victimes de lois discriminatoires, de menaces et d'intimidations quotidiennes !

En Iran, la police des mœurs est une unité bien connue pour sa violence et chargée de faire respecter le code vestimentaire strict de la République islamique pour les femmes. Il interdit notamment aux femmes de « porter des manteaux courts au-dessus du genou », des « pantalons serrés et des jeans troués » ainsi que des « tenues de couleurs vives » et il les contraint à porter le voile. En Iran, l'égalité des sexes n'est pas reconnue, les pères et les maris peuvent interdire aux femmes de travailler. Résultat : seules 15% des Iraniennes font partie de la population active.

La violence du régime illustre la militarisation croissante du maintien de l'ordre, lors des rassemblements ces dernières années, qui a déjà fait des centaines de morts en Iran.

La CGT est solidaire de toutes ces femmes et ces hommes qui luttent courageusement contre ce régime cruel. Elle exige qu'une enquête internationale soit diligentée pour que les autorités iraniennes rendent des comptes.

La CGT, en Iran comme partout dans le monde, s'oppose et condamne les violences faites aux femmes, la répression des manifestations, les violences policières, les arrestations arbitraires et l'impunité de ceux qui les commettent !



Nouvelle initiative USR CGT Calvados.

Lors du dernier congrès de l'Union Syndicale des Retraité-e-s CGT du Calvados, un collectif « Culture et loisirs » a été créé afin de proposer des initiatives de loisirs.

Suite aux différentes réunions ce collectif, la proposition d'organiser un repas dansant en fin d'année a été proposée au conseil départemental. Suite à la validation de cette initiative festive, nous vous proposons un :

**Repas dansant le samedi 17 décembre 2022,
De 12h00 à 18h00 à la salle Pierre Sémard.**

L'orchestre est déjà trouvé (Brigitte Chanteuse et Denis musicien), reste à finaliser le repas et quelques autres détails. Des informations complémentaires seront fournies ultérieurement.

Dès aujourd'hui réserver votre journée.

Inscriptions auprès de : Prunier Gilles au 06 08 53 19 91 ou Mariette Michel au 06 14 27 58 82.
Ou mail: usrcgt14@wanadoo.fr

Nous vous attendons nombreux à ce repas dansant de lutte.